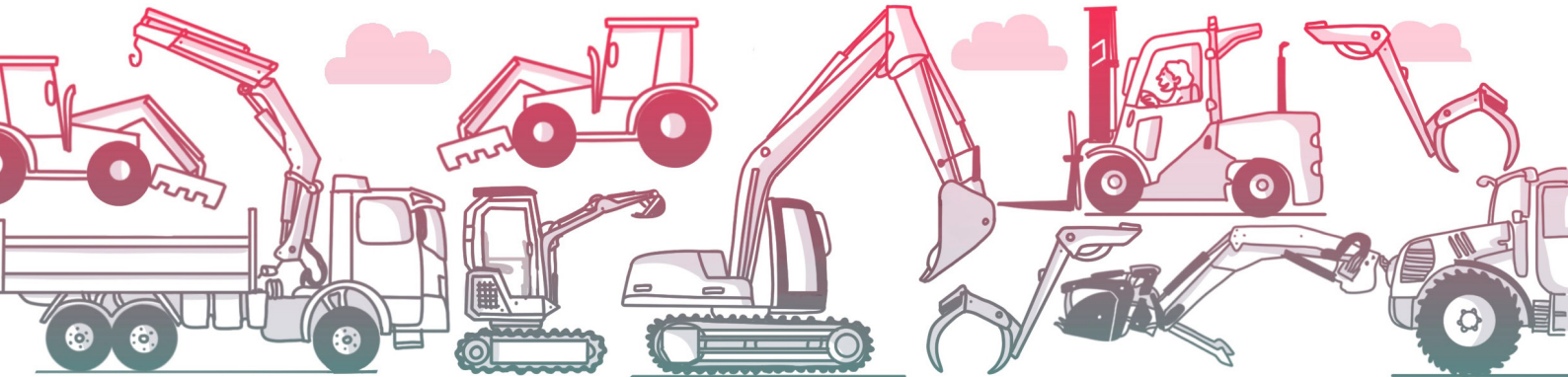




8 Risques liés aux engins et véhicules

Les engins agricoles, équipés ou non d'outils tractés ou portés, et d'autres types de véhicules comme les quads ou les véhicules utilitaires légers (VUL) sont couramment utilisés sur les exploitations : tracteurs, pelles hydrauliques, mini pelles, bulls, micro bulls, cane loaders, coupeuses...

Ils sont à l'origine d'accidents (renversements, écrasements, happements, etc.) et de maladies professionnelles (lombalgies...), etc.

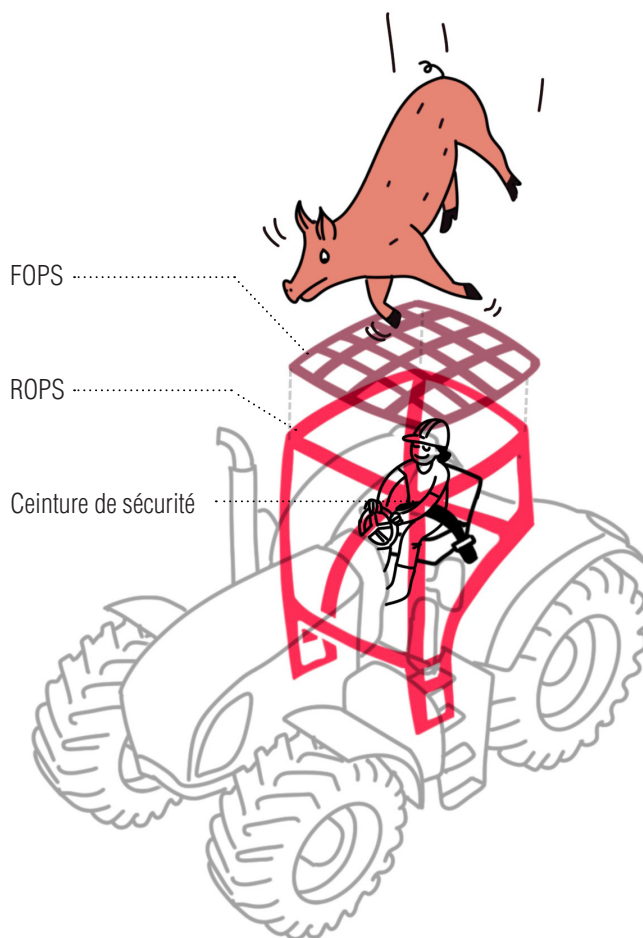
Les accidents ont lieu le plus souvent lors de l'utilisation et/ou de la circulation du véhicule ou de l'engin mais aussi lors de d'attelage et du dételage des outils ou lors des opérations de maintenance.

Chaque véhicule ou engin mis à disposition du personnel doit faire l'objet d'un contrôle périodique annuel et journalier avant toute utilisation. Les dysfonctionnements observés sont répertoriés dans un registre d'observation conservé dans le véhicule.

Pour certains engins, le conducteur doit être titulaire d'une "autorisation de conduite" (voir fiche Management ¹³).

La prévention des risques liés aux engins et véhicules repose principalement sur :

- le choix d'engins et véhicules conformes aux objectifs de sécurité fixés par le Code du Travail, adaptés à la topographie du terrain, équipés de protection (structures ROPS-Roll Over Protecting System et FOPS-Falling Object Protecting System, ceintures de sécurité) et de préférence avec cabine fermée.
- le respect des conditions d'utilisation de l'engin (vitesse, dévers, nombre de personnes autorisées en cabine, chargement, abaques de levage...)
- l'entretien régulier et le maintien en conformité des véhicules, des engins et de leurs outils ; y compris :
 - des dispositifs de signalement (feux, gyrophares, avertisseurs sonores...)
 - des dispositifs de protection (capots, écrans, grillages, carter...) autour des pièces en mouvement et des éléments coupants
 - des dispositifs d'arrêt d'urgence
- la formation du personnel à l'utilisation et à la conduite en sécurité
- le respect du Code de la route : limitations de vitesse, interdiction de l'usage du téléphone en conduisant, interdiction de la conduite sous l'emprise d'alcool ou d'autres stupéfiants....



Posez-vous la question :

RENVERSEMENT / RETOURNEMENT	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les engins sont-ils adaptés à la topographie du terrain ?	☐	☐	☐	
Les engins sont-ils équipés de protections :				
- arceaux ?	☐	☐	☐	
- cabine fermée ?	☐	☐	☐	
- structures ROPS (Roll Over Protecting System)	☐	☐	☐	
- ceintures de sécurité	☐	☐	☐	
Les utilisateurs respectent-ils les conditions d'utilisation de l'engin stipulées par le constructeur : vitesse, dévers, nombre de personnes autorisées en cabine, chargement, abaques de levage... ?	☐	☐	☐	
Les engins sont-ils stabilisés avant intervention lors de l'attelage ou du dételage d'outils ou lors des opérations de nettoyage ou de maintenance ?	☐	☐	☐	
Les voies de circulation de l'exploitation sont-elles aménagées et régulièrement entretenues ?	☐	☐	☐	

ÉCRASEMENT / PROJECTIONS	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les engins sont-ils équipés de rétroviseurs en bon état ?	☐	☐	☐	
Les engins sont-ils équipés de structure FOPS (Falling Object Protecting System)	☐	☐	☐	
Les engins sont-ils équipés de caméra ou radar pour les angles morts ?	☐	☐	☐	
Les engins sont-ils équipés de dispositifs de signalement :				
- feux	☐	☐	☐	
- gyrophares	☐	☐	☐	
- avertisseurs sonores	☐	☐	☐	
Les personnes au sol portent-elles des vêtements haute visibilité ?	☐	☐	☐	
Un périmètre de sécurité a-t-il été défini pour les personnes au sol selon le sens d'évolution de la machine ?	☐	☐	☐	

HAPPEMENT / COUPURE	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les dispositifs de protection autour des pièces en mouvement et des éléments coupants (capots, écrans, grillages, carters...) sont-ils présents et maintenus en bon état ?	☐	☐	☐	
Les dispositifs d'arrêt d'urgence sont-ils présents, fonctionnels et en bon état ?	☐	☐	☐	
Les zones comportant des risques sont-elles signalées par des symboles et avertissements des dangers particuliers ?	☐	☐	☐	
L'arrêt complet des pièces en mouvement avant le retrait ou l'ouverture des protecteurs est-il contrôlé ?	☐	☐	☐	
Le port de vêtements amples et de tout ce qui peut être happé (lacets, bijoux, ...) est-il interdit ?	☐	☐	☐	
Des gants anti coupure sont-ils mis à disposition des personnels chargés du nettoyage et/ou de la maintenance des engins et outils ?	☐	☐	☐	

VIBRATIONS	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les engins et véhicules sont-ils équipés : - de sièges anti-vibratiles ? - de cabines suspendues	☐ ☐	☐ ☐	☐ ☐	
Les systèmes d'amortissement des engins et véhicules sont-ils régulièrement entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement ?	☐	☐	☐	
Les chemins d'exploitation sont-ils carrossables et entretenus ?	☐	☐	☐	
Les utilisateurs réduisent-ils la vitesse de déplacement sur terrain très accidenté ?	☐	☐	☐	

BRÛLURE	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les surfaces à température élevée des engins et outils sont-elles signalées et protégées ?	☐	☐	☐	
Des gants isolants sont-ils mis à disposition pour les interventions sur pièces chaudes ?	☐	☐	☐	

VÉHICULES UTILITAIRES	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À REALISER
Les véhicules sont-ils équipés des dispositifs de sécurité et de confort :				
- ABS ?	☐	☐	☐	
- ESP ?	☐	☐	☐	
- Airbags conducteur et passager ?	☐	☐	☐	
- témoin de surcharge ?	☐	☐	☐	
- cloison pleine de séparation ?	☐	☐	☐	
Les véhicules possèdent-ils tous les équipements obligatoires : triangle de pré signalisation, gilet haute visibilité, trousse de secours, lampe de poche, extincteur... ?	☐	☐	☐	

RISQUE ROUTIER	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À RÉALISER
Les véhicules font-ils l'objet d'une maintenance régulière (Révisions, Contrôle technique...) ?	☐	☐	☐	
Le PTAC des véhicules et le bon arrimage des chargements sont respectés ?	☐	☐	☐	
Les conducteurs sont-ils informés de l'interdiction de l'usage du téléphone portable pendant la conduite ?	☐	☐	☐	
Les conducteurs sont-ils sensibilisés au danger de la consommation d'alcool, de médicaments, de drogues et autres stupéfiants ?	☐	☐	☐	

FORMATION	OUI	NON	NC	OBSERVATIONS/ACTIONS À RÉALISER
Les conducteurs sont-ils formés à l'utilisation en sécurité des engins ?	☐	☐	☐	
Les conducteurs ont-ils reçu les consignes de sécurité pour l'utilisation sur l'exploitation ?	☐	☐	☐	
Les autorisations de conduite ont-elles été délivrées pour les engins concernés (formation et aptitude médicale en préalable) ?	☐	☐	☐	

RÉSULTATS	
Nombre total de réponses « vertes » :	
↳ Dont nombre de réponses « vertes » pour lesquelles une action complémentaire est prévue :	
Nombre total de réponses « rouges » :	
↳ Dont nombre de réponses « rouges » pour lesquelles une action corrective est prévue :	